



INFORMATIONS

Parfois appelé « technicien du risque », le caporal des sapeurs-pompiers professionnels est, à la différence du sapeur-pompier volontaire, agent de la fonction publique territoriale. Il est recruté sur concours. Le caporal des sapeurs-pompiers professionnels intervient sur des accidents de toute nature : inondations, pollutions, incendies, accidents de la route... Ses missions sont, la plupart du temps, difficiles et l'exposent à des risques importants.

MISSIONS PRINCIPALES

- Secourir et protéger (biens, personnes, environnement)
- Lutter contre les incendies
- Intervenir suite à des catastrophes naturelles ou face à la pollution dangereuse
- Déblayer la voie publique suite à un accident
- Apporter une aide médicale
- Effectuer des interventions sanitaires

QUALITÉS REQUISES

Faire preuve de sang froid, être solide psychologiquement, en bonne condition physique, altruiste, avoir un bon esprit d'équipe, être réactif

SALAIRE

Le salaire mensuel brut d'un caporal des sapeurs-pompiers professionnels est d'environ **1 500 euros** en début de carrière.

Pour exercer ce métier, il est nécessaire de passer un **concours de catégorie C** (diplôme de niveau V requis : brevet, CAP, BEP...).

Les épreuves

ADMISSIBILITÉ

1. **Étude de texte** visant à apprécier la capacité du candidat à repérer et analyser les informations contenues dans un texte (Durée : 1 heure ; coef. 1)
2. **Questionnaire à choix multiples** portant sur des problèmes de mathématiques (Durée : 1 heure ; coef. 1)

PRÉ-ADMISSION

Cette épreuve comprend les épreuves physiques communes aux différents cadres d'emplois de SPP. La moyenne des notes obtenues est affectée d'un coefficient 4. Cette pré-admission comprend 3 épreuves d'exercices physiques réalisées dans l'ordre suivant :

- Épreuve de natation (50 mètres en nage libre)
- Épreuve de parcours professionnel adapté
- Épreuve d'endurance cardio-respiratoire (Luc Léger)

⚠ Le candidat n'a droit qu'à un seul essai par épreuve.

ADMISSION

Entretien devant un jury à partir d'une fiche individuelle établie par le candidat : celui-ci explique pourquoi il souhaite exercer ce métier, quelles sont ses motivations. Cet entretien doit permettre au jury d'apprécier la personnalité du candidat, ses qualités de réflexion, mais aussi ses connaissances sur l'environnement professionnel et ses capacités à exercer les emplois tenus par les caporaux de SPP. (Durée : environ 15 min. dont 5 min. de présentation ; coef. 4)